



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

expertise

Question écrite n° 33512

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de la rémunération des huissiers de justice mandataires de la fonction publique. En effet, ces derniers font face, au niveau local, à une surcharge de dossiers due à la rémunération reposant en théorie sur le débiteur des procès-verbaux qu'ils font exécuter. En pratique pourtant, ce sont souvent les collectivités territoriales qui les réalisent. Ainsi, ces dernières ne bénéficient pas de budget correspondant à la réalité de ces besoins. Elles ne peuvent donc pas mandater autant d'huissiers de justice qu'il serait nécessaire dans les faits. Lesdits huissiers se trouvent dès lors dans une position difficile, chargés de traiter des dossiers datant souvent de plusieurs années, de par le peu de mandataires. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de l'état de sa réflexion en la matière.

Texte de la réponse

Le ministère de la justice n'a pas connaissance des difficultés dans lesquelles se trouveraient les huissiers de justice chargés par les collectivités territoriales de procéder à des actes pour leur compte. Le ministère de la justice n'a pas davantage connaissance de cas où des collectivités territoriales connaîtraient des difficultés pour saisir des huissiers de justice. Au 1er janvier 2013, il y avait 3256 huissiers de justice exerçant dans le cadre de 1793 offices répartis sur l'ensemble du territoire national, outre-mer compris. Cette implantation permet aux huissiers de justice de remplir un service de qualité pour l'ensemble de nos concitoyens. Ce service est rémunéré sur la base d'un tarif qui est fixé de façon à permettre à tous nos concitoyens d'accéder à ce professionnel du droit en rémunérant celui-ci à un niveau suffisant qui corresponde aux obligations légales qui résultent de son statut. La garde des sceaux reste néanmoins attentive à la situation des huissiers, comme à l'ensemble des professions du droit et est en lien permanent avec leurs représentants.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33512

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7706

Réponse publiée au JO le : [29 décembre 2015](#), page 10798